



1

Jours

# Le contentieux des élections locales

dans SECTEUR PUBLIC - DROIT PUBLIC / Réf : PUBLI-DROI-06

## Objectifs de la formation

- Déterminer les pouvoirs du juge administratif
- Appréhender les zones à risque
- Éviter les contentieux

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Déterminer le cadre de l'intervention du juge administratif

- Le respect de la sincérité du vote
- Les dispositions attribuant la compétence au juge administratif
- Les conditions de recevabilité de la requête

#### 2. Définir les conditions de recevabilité de la requête

- La qualité pour agir
- Les obligations
- L'encadrement des délais

#### 3. Identifier les pouvoirs du juge administratif

- La rectification des résultats
- L'annulation l'élection

#### 4. Énumérer les conséquences de l'annulation d'une élection



- L'organisation d'un nouveau scrutin
- Déclaration éventuelle d'inéligibilité

## Après-midi

### 5. Préciser le contentieux aux élections régionales

- La période pré-électorale
- Les griefs des personnes ayant intérêt à agir
- Les modalités d'exercice des recours
- La présentation de la requête et les moyens invocables
- Les pouvoirs du juge
- Les possibilités de recours

### 6. Préciser le contentieux aux élections départementales

- Les impacts de la réforme du mode de scrutin sur le contentieux
- La période pré-électorale
- Ouverture des recours
- Exercice des recours (modalités, moyens invocables...)
- Les pouvoirs du juge
- Les possibilités de recours

### 7. Préciser le contentieux aux élections municipales et communautaires

- Campagne et propagande électorale
- Opérations préliminaires à l'élection
- Financement et plafonnement des dépenses
- Élection des maires et adjoints
- Introduction de l'instance
- Pouvoirs du juge
- Points de vigilance

## Pré-requis

Disposer de solides connaissances en droit applicable au secteur public



## Public cible

Agents territoriaux service élections, Elus

## Pédagogie

### Méthodes pédagogiques

- Pour s'assurer de la bonne assimilation des savoirs, le formateur favorisera la participation et les interactions avec les apprenants.
- Dans la mesure où les apprenants disposent de certaines notions de base, le formateur privilégiera les mises en situation pratiques et l'approfondissement des notions principales.

### Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

